

Image not found or type unknown



Adoption de l'enfant en cas de décès des parents

Par **marceaux**, le **02/04/2008** à **13:52**

bonjour,
nous vivons sous le régime du pacs, nous avons eu un enfant en juin dernier.
Si nous décédions tous les deux, nous souhaiterions connaître les démarches à suivre afin
que notre enfant puisse être élevé par le couple de notre choix et non par nos frères avec qui
nous n'avons pas de bons rapports ni par nos parents qui sont trop âgés ? comment faire ?
merci par avance